



Pensons à demain en n'oubliant pas hier

2020, l'année du travail à distance

La situation sanitaire liée au COVID et le 1er confinement de mars à mai ont accéléré massivement la pratique du travail à distance.

Début avril, 65% des collaborateurs étaient équipés et 75% des activités du Groupe été assurées à distance.

Outre l'équipement, des mesures de solidarité ont été prises: maintien du salaire, élargissement des plages horaires, etc...

Lors du 2ème confinement à partir de novembre, seuls 12% des salariés n'ont pu bénéficier du travail à distance (pas accès à internet, activités sur site indispensable ,...)

Outre une grande réactivité de tous, les efforts conjugués des salariés et de la Direction ont permis de soutenir l'activité économique du groupe et le maintien de l'emploi pour tous.

Toutefois n'idéalisons pas cet usage à grande échelle. Parmi ses effets pervers (à pondérer dans un contexte très particulier de pratique à ce jour) soulignons le sentiment d'isolement grandissant, une plus grande porosité de la frontière vie privée / vie professionnelle, et le renforcement de l'individualisme.

L'**UNSA** sera partie prenante pour faire évoluer l'accord actuel, notamment sur:

- un 3ème jour de travail à distance sur une semaine de 5 jours travaillés
- l'accès au télétravail pour les temps partiels inférieurs à 80%
- l'accélération du délai d'acquisition pour le 2ème jour télétravaillé

2021: les conséquences de la restructuration du GIE AG2R en 2 entités

Le transfert du personnel de la retraite complémentaire au sein d'un nouvel employeur, l'IRC AG2R AGIRC ARRCO, est la 1ère étape du processus de fusion de l'ensemble des régimes de retraite dans un régime de retraite universelle, à horizon 2025.

Le principal enjeu de cette opération juridique consiste à garantir la reprise intégrale, par la CNRU, du personnel qui compose l'IRC, en appliquant l'article L1224-1 du code du travail, le moment venu.

Pour ces salariés, un accord de transition, signé par toutes les Organisations Syndicales, sécurise notamment le maintien des accords actuellement applicables.

En complément, la création d'une Unité Economique et Sociale est en cours de reconnaissance.

Pour l'**UNSA**, elle nous semble indispensable pour affronter les enjeux de demain, autant dans le domaine assurantiel, que celui de la Retraite.

En 2ème page, nous vous décrivons le processus du référendum et les incidences du choix d'orientation des votes.



Toute l'équipe **UNSA** vous souhaite une
bonne et heureuse année 2021

2021 : Une UES pour quoi faire ?

Le 02 janvier dernier, environ 2600 collaborateurs du périmètre retraite complémentaire ont été transférés sur le nouvel employeur l'IRC AG2R Agirc Arrco. Afin de maintenir l'unité sociale du groupe, en réunissant le GIE AG2R et l'IRC, un accord de création d'une Unité Economique et Sociale (UES) a été conclu le 8 janvier dernier entre :

- Le Directeur général de chaque employeur (GIE AG2R et IRC AG2R AGIRC ARRCO)
- L'ensemble des OS représentatives au sein du GIE AG2R
- Des salariés mandatés par les organisations syndicales représentatives au niveau national ou à la branche pour l'employeur IRC AG2R AGIRC ARRCO

Un référendum, côté IRC

En l'absence de représentants du personnels élus côté IRC AG2R AGIRC ARRCO, cet accord ne sera considéré VALABLE qu'après l'expression des salariés de cette entité employeur (seulement eux*) au travers d'un REFERENDUM. Il se déroulera du 26 janvier au 2 février. (attention les votes nuls ne compteront pas)

Les salariés de l'IRC devront répondre à la question suivante :

« Êtes-vous favorable à ce que l'Accord relatif à la reconnaissance de l'UES entre en vigueur au sein de l'IRC AG2R AGIRC ARRCO en vue d'assurer le maintien du statut commun des collaborateurs de l'IRC AG2R AGIRC ARRCO et du GIE AG2R ? »

() les salariés du GIE AG2R ne participeront pas au référendum; la seule signature des organisations syndicales représentatives actuelles valide l'UES.*

Pour l'**UNSA**, la création d'une UES permet d'annuler les conséquences de la séparation d'un employeur en 2, en maintenant pour les salariés une **unité** au travers d'un statut, de droits sociaux, et des **instances de représentation du personnel communes**. Elle donne plus de force aux négociations à venir en ne fragilisant pas les salariés de l'IRC qui ne représentent que 20% de la population du groupe. Cette UES contribue aussi à solidifier financièrement et économiquement le groupe face aux enjeux de demain.

Résultat du référendum: quels scénarii?

Si le OUI est majoritaire: l'UES serait officiellement reconnue. Elle engendrerait de nouvelles élections de représentants du personnel sur ce nouveau périmètre (GIE AG2R et l'IRC). De ce fait, tous les mandats existants cesseront. L'ensemble des collaborateurs ira donc voter à partir du 7 avril prochain. (les salariés de l'IRC seraient par deux fois sollicités !) A l'issue du vote, avec des organisations syndicales représentatives au niveau de cette UES, un nouveau Comité Social et Economique serait mis en place, garant d'une gestion des œuvres sociales **unique** pour les salariés des 2 entités employeurs. Tous les futurs projets d'accord et évolution de ceux existants seraient négociés pour l'ensemble du périmètre, ce qui garantit un statut social identique que l'on appartienne demain au GIE AG2R ou à l'IRC AG2R AGIRC ARRCO.

Si le NON l'emporte : L'UES ne pourrait pas être mise en œuvre. **Les élections envisagées à partir du 7 avril n'auraient donc pas lieu.**

Côté GIE AG2R: les mandats et la représentativité actuels perdureraient, au maximum, jusqu'au 31/12/2023.

Côté IRC: l'accord de transition, mis en place fin décembre 2020, garantit pendant 3 ans maximum, à ses salariés, le statut social actuel. Sa représentation du personnel devrait être mise en place rapidement par voie électorale (envisagée vers juin / juillet 2021). À l'issue de ces élections, les nouveaux représentants auraient la charge, entre autre, de construire toute la gestion des œuvres sociales (CSE indépendant de celui du GIE AG2R) et négocieraient séparément les accords d'entreprise.

Epicure: « Ne gâchez pas ce que vous avez en désirant ce que vous n'avez pas »

Pour ces raisons, l'UNSA s'est positionnée favorablement à l'UES et encourage donc, un vote positif au référendum.